

# MODERNISATION DE LA LOI R-20

# REVENDICATIONS DE LA FTQ-CONSTRUCTION

La Loi R-20 – Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction – régit les entrées de la main-d'œuvre, la compétence dans l'industrie, ainsi que la négociation et l'application des conventions collectives.

À l'approche de la modernisation de la Loi R-20 par le ministre du Travail, la FTQ-Construction émet ses recommandations pour défendre les droits et les intérêts des travailleurs et des travailleuses de la construction, afin d'évoluer vers une industrie plus compétente, inclusive, innovante et productive.



## AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Obtenir le droit à la **rétroactivité (\$)** et rajouter une mesure **anti-briseurs de grève** dans la loi, afin d'**équilibrer le rapport de force** entre les syndicats et les patrons. **Lutter contre la discrimination systémique** et s'assurer de faire respecter les **conventions collectives** par la procédure de **grief**.



## PROTÉGER LES EMPLOIS RÉGIONAUX

Favoriser l'embauche des travailleurs et des travailleuses dans **leur propre région** et assurer une meilleure **planification des travaux** publics initiés par le gouvernement.



## PROMOUVOIR ET FINANCER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Assurer l'accès à la **formation professionnelle initiale** en milieu scolaire, l'apprentissage en chantier et l'**alternance travail-études**. Cela assurera la qualification et la performance des travailleurs et des travailleuses, ainsi qu'un plus haut taux de **réention à l'emploi**.



# S'UNIR POUR CONSTRUIRE



## SUIVEZ-NOUS!